



Noyers
sur/serein

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le vendredi 25 avril 2014 à Noyers à 20 heures 30 sous la présidence de madame Nathalie Labosse, Maire de Noyers.

Présents : 13 conseillers municipaux

Absents : D. Hurstel pouvoir à N. Labosse, D. Robert pouvoir à M. Bardet

Secrétaire de séance : J.C Giovannelli

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

1. LOTISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2013

Madame le Maire, présente le compte administratif du budget du lotissement de la Vallée d'Amour de l'exercice écoulé, qui sont conformes aux écritures des comptes de gestion et qui se résument ainsi :

Budget Lotissement résultats cumulés de clôture : Balance générale 2013

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	0 €	0 €
Résultat de l'exercice	0 €	-0 €
Résultat 2012 reporté	60 467.17 €	6 098.39 €
Résultat de clôture 2013	60 467.17 €	6 098.39 €

AFFECTATION DE RESULTAT

Il est proposé de reporter l'ensemble du résultat de clôture en fonctionnement sans affectation soit 60 467.17 €

Madame Labosse donne la présidence à monsieur Simonnet, adjoint, pour le vote du Compte Administratif, et elle quitte la salle. Le C.A. du lotissement et le compte de gestion 2013, dressé par madame la trésorière, sont approuvés à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2014 LOTISSEMENT

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	150 745 €	150 745 €
Section d'investissement	106 892 €	106 892 €

Ce budget tient compte donc principalement du remboursement du capital d'emprunt, avec une prévision de vente des terrains restants.

2. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014

Suite à la réunion de travail de la commission des finances réunie le 17 avril et après avoir pris en compte les propositions et observations, il en ressort pour :

✓ LE BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT / en dépenses à 1 016 464 €

dont 159 233 € pour couvrir le déficit 2013 d'investissement tel que prévu par l'affectation de résultat voté par le conseil municipal le 11 avril et 113 470 € pour les projets d'investissement 2014, *soit un total de dépenses nettes de 743 761 €.*

Madame Labosse précise que cette année le budget doit couvrir des dépenses supplémentaires entre autre la charge du SDIS pour 25 000 € qui a été transférée de la communauté de communes nucérienne aux communes et l'amortissement de frais d'étude et travaux subventionnés par le SIET pour 38 700 €.

FONCTIONNEMENT / en recettes à 1 253 695 €

Celui incluant le report antérieur de 492 417,68 € avant l'affectation de résultat (de 159 233 €) **soit un total de recettes nettes de 761 278 €.**

A souligner que la dotation forfaitaire de l'Etat est en baisse, de 128 119 € elle passe à 123 982 € ainsi que la dotation de solidarité rurale : de 58 754 € passe à 45 781 € soit plus de 17 000 € de recette en moins.

✓ **LE BUDGET D'INVESTISSEMENT** est équilibré en recettes et en dépenses à 1 244 933 €, Cette partie reprend les déficits et excédents des programmes de travaux 2013 et les prévisions 2014.

Le tableau distribué aux conseillers municipaux donne les prévisions de travaux proposés par la commission des finances et ceux reconduits ou en cours d'achèvement.

Tels que :

- Voirie (aménagement parking du groupe scolaire)
- matériel (groupe électrogène, pompe à eau, bornes de protection du pluvial)
- bâtiments communaux (radiateurs gendarmerie, les fenêtres de la façade de la mairie et l'achat du centre d'exploitation – atelier communal)
- Eglise : (paratonnerre et une prévision d'honoraire pour une maîtrise d'œuvre)
- Ancienne Ecole : mobilier (chaises tables)
- Salle polyvalente : aménagement du parking
- Mur des Fossés : fin du programme
- Signalétique : factures des panneaux pédagogiques réglés en 2014
- Aire naturelle : truffière et aménagement d'un point accueil
- Cœur de village : reconduit – il sera réajusté si besoin après les consultations d'entreprises
- Eclairage public : fin de programmes engagés depuis plusieurs années dont les factures ne sont arrivées qu'en fin d'exercice et notamment l'éclairage de la rue de la Corvée.

Présentation des grandes masses par chapitres concernant les dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) cf tableaux en annexes :

✓ **LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

A noter sur le tableau ci-dessous que la **section de fonctionnement** se clôture en équilibre grâce à l'excédent de l'année dernière qui couvre également le besoin d'autofinancement des travaux prévisionnels d'investissement pour 14 462 € et le déficit de 2013 pour 14 718 €, ne dégageant aucun excédent pour 2014.

Pour ne pas présenter un budget de fonctionnement en déficit et avoir recours à une subvention du budget principal (peu toléré par la cour des comptes), la commission des finances propose que les frais de personnel, représentant près de 18 000 €, ne soient pas refacturés par le budget principal au budget d'eau et assainissement. Au vu de ce constat la commission des finances propose une augmentation des tarifs d'eau.

Monsieur Germain attire l'attention sur l'eau de pluie utilisée pour certaines installations sanitaires et est ensuite traitées par la station d'épuration sans que les abonnés ne payent la taxe d'assainissement.

Au niveau de la **section d'investissement** qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 104 178 €, certains programmes sont reconduits tels que :

ASSAINISSEMENT

- Pompe (en prévision en cas de panne),
- travaux de nouveaux raccordements au réseau d'assainissement,

EAU

- Révision du périmètre de protection de la source de Grail et étude du bassin d'alimentation
- Changement de vannes sur le réseau d'eau
- Travaux pour les nouvelles demandes de raccordements

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ensemble des budgets primitifs 2013 et madame le maire remercie les personnes ayant participé aux travaux de la commission des finances pour la réalisation de ces budgets.

3. VOTE DES TARIFS EAU

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 1 contre, décide d'augmenter le tarif du m3 d'eau de 0.05 €

<i>EAU</i>	<i>PRIX 2013</i>	<i>PRIX 2014</i>
Abonnement 15/20	42 €	42 €
abonnement 40	100 €	100 €
abonnement <40	200 €	200 €
m3	0,95 €	1.00 €

➤ *TARIFS FERMES*

Tranche	T1	T2	T3	T4	T5
de m3		1 500	2 000	3 000	5 000
à m3	1 500	2 000	3 000	5 000	10 000
Prix 2013	1,45 €	Selon palier de consommation			
Prix 2014	1.50 €	Selon palier de consommation			

4. VOTE DES DROITS DE RACCORDEMENTS AUX RÉSEAUX COLLECTIFS

Dans un objectif d'équité, la commission des finances soumet la proposition ci-dessous pour les droits de raccordements aux réseaux collectifs :

<i>EAU</i>	<i>2012</i>	<i>2014</i>
Raccordement <ou = 10 m	800 €	Droit de raccordement : 500 €
Le mètre supplémentaire	100 €	travaux au coût réel
ASSAINISSEMENT	<i>Délib 10/12/93 : 10 00 F</i>	2014
Droit de raccordement	1524.49 €	Arrondir 1 525 €
	Travaux au coût réel	Travaux au coût réel

5. POINTS DIVERS

Madame Labosse fait part de la demande de Monsieur Hamdouni, marchand ambulant sur le marché hebdomadaire du mercredi depuis quelques années, afin d'obtenir l'autorisation de préparer des merguez en plus des produits qu'il vend actuellement. Le Conseil accepte à condition que celui-ci protège les pavés et respecte les règles de sécurité par rapport à cette pratique.

Madame Labosse informe le conseil qu'un tir de feu d'artifice sera organisé par la société RUGGIERI le samedi 26 avril à la salle polyvalente dans le cadre d'une journée de présentation des nouveaux artifices et nouvelles réglementations à une soixantaine d'artificiers.

Madame Montanari donne le déroulement du tournage « le village préféré des français » qui sera les 29 et 30 avril avec une diffusion courant juin. La circulation et le stationnement seront règlementés en raison des différentes prises de vues.

Monsieur Rougier suggère, au vu des problèmes de circulation et de stationnement constatés mercredi pendant le marché, d'avancer la période du marché piétonnier dès mercredi 30 avril. Avis favorable du conseil.

Parole dans le public

Madame Kleinbauer demande à ce que le lierre sur le mur en bas de chieuse puisse être enlevé par mesure de prévention.